

Groupe Consultatif Externe du MICI

PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES

Contexte / raison

Cette initiative découle du mandat principal du MICI de promouvoir la reddition de comptes et la transparence dans les opérations financières du Groupe BID en Amérique Latine et dans les Caraïbes (LAC). Pour remplir efficacement cette mission, le MICI veut mettre au point et suivre des indicateurs de performance pour son travail de reddition de comptes dans la Région. Cette initiative est également proposée en réponse aux recommandations formulées par les Directeurs Exécutifs et la Direction Générale de la BID, ainsi que par les Organisations de la Société Civile (OSC), sur l'importance d'évaluer les résultats et de fixer des normes en matière de reddition de comptes. Ils ont tous recommandé que le MICI mesure mieux l'efficacité et l'impact de son travail, alors que les OSC ont également proposé que le MICI crée un organe consultatif externe pour accomplir cette tâche. L'idée d'un Groupe Consultatif Externe a été émise pour la première fois en présence de divers acteurs en janvier 2016. Puis, un projet de proposition a été présenté et débattu lors d'une réunion avec des OSC et des universitaires en avril, et bon nombre des contributions reçues ont alors été intégrées dans cette dernière version de la Note Conceptuelle du GCE.

En juillet 2016, le MICI a entamé des discussions avec le public en distribuant la Note Conceptuelle GCE à un large éventail d'acteurs incluant des représentants de la société civile, des universitaires, des responsables du gouvernement et des experts en reddition de comptes et des Mécanismes à travers l'Amérique Latine, les États-Unis et l'Europe. La Note Conceptuelle a été envoyée par courriel à plus de 400 personnes et postée sur le site Web du MICI pendant un mois. Elle a également été distribuée à 90 représentants d'OSC du Mexique lors d'un atelier de sensibilisation qui s'est tenu en juin dans la ville de Mexico, et débattue en août avec un groupe restreint de représentants d'OSC venus d'Amérique Latine et des États-Unis.

En conséquence, le MICI a reçu une précieuse rétroaction par courriel et en personne de nombreux acteurs. Tous ceux qui ont envoyé une rétroaction sur la Note Conceptuelle étaient des représentants de la société civile, basés pour la plupart en Amérique Latine et

dans les Caraïbes. Ils ont tous exprimé leur soutien à l'initiative, d'autant plus qu'elle vise à accroître la transparence et à promouvoir la participation de la société civile au MICI. Plusieurs recommandations ont été formulées au sujet des objectifs généraux, du processus de sélection et du travail proposé du GCE. Pour plus de détails sur la rétroaction reçue, prière de consulter le rapport du processus consultatif en annexe.

En septembre 2016 l'appel à candidatures a été lancé par le MICI et, après deux mois, il a reçu un grand nombre de candidatures (24 de 11 pays) qui représentant une gamme riche, diversifiée et large de professionnels et de spécialistes dans le domaine de la reddition de comptes dans toute l'Amérique latine. Nous remercions vivement à tous ceux qui ont envoyé leur candidature. Huit professionnels, membres fondateurs du GCE, ont été sélectionnés pour assurer une gamme large et profonde de la connaissance, l'expérience et les perspectives, égales à ceux qui défient le mandat du MICI.

But général

Le MICI met en place un Groupe Consultatif Externe pour suivre en permanence ses résultats à travers une approche participative et transparente et pour promouvoir l'amélioration de son travail en Amérique Latine et des Caraïbes. Le GCE permettra au MICI de tirer parti du savoir-faire et des connaissances des acteurs clés externes, tels que les experts en reddition de comptes, les représentants des OSC et les membres des autres mécanismes de reddition de comptes. Pendant que le GCE donnera des orientations et des conseils pour le renforcement institutionnel, le MICI continuera d'exercer sa responsabilité dans la prise de décisions et de mesures dans ce domaine.

Objectifs

- Aider le MICI à mettre au point et à suivre des indicateurs de performance en matière de reddition de comptes afin de promouvoir une amélioration continue de son accès, sa transparence, sa apprentissage et son efficacité.
- Servir d'organe de réflexion au MICI sur les nouvelles tendances et les bonnes pratiques en matière de développement durable et de reddition de comptes.

Principes d'engagement

- Le GCE travaille de façon transparente, publiant les ordres du jour et les comptes rendus de ses réunions sur le site Web du MICI.
- Le GCE constitue un « espace horizontal » dans lequel le MICI et les membres du Groupe peuvent échanger librement leurs points de vue et bâtir la confiance.

- Pour encourager un dialogue franc et respectueux de la vie privée des participants du MICI et du GCE, les réunions du GCE sont informels et se déroulent conformément à la règle dite de « Chatham House »¹, selon laquelle toutes les déclarations restent anonymes.

Composition des membres

- Le GCE est un groupe multiacteurs représentant des pays, des secteurs institutionnels, des expériences de reddition de comptes et des expertises thématiques différentes.
- La participation de ses membres est volontaire et bénévole. L'adhésion initiale s'étend sur une période de deux ans.
- Les membres sont généralement choisis sur la base de leurs affiliations institutionnelles, mais ils participeront et s'exprimeront en leur nom propre.
- Ils peuvent être citoyens de n'importe quel pays membre du Groupe de la BID. Toutefois, une forte représentation de la Région Amérique Latine et des Caraïbes sera encouragée.
- Le MICI prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que les per diem des membres qui ne résident pas dans la région de Washington.
- Le GCE sera composé de :

4	Représentants d'OSC.
3	Experts en reddition de comptes / Développement durable.
<u>1</u>	Représentant de mécanismes indépendants de reddition de comptes.
8	Total

Responsabilités des membres

- Participer aux réunions du GCE.
- Répondre avec promptitude aux communications du MICI.
- Consacrer la quantité de temps nécessaire pour lire les documents envoyés par le MICI.
- Participer de façon critique et constructive pour faire avancer les objectifs du GCE.
- Protéger la confidentialité des affaires sensibles.
- Consulter le MICI sur toute question relative aux droits et obligations des membres du GCE.

¹ La règle de **Chatham House** se lit comme suit: lors d'une réunion, ou une partie de celui-ci, où la règle de Chatham House applique, les participants sont libres d'utiliser les informations reçues [tant qu'ils n'ont pas été donnés en confidentialité], mais ni l'identité ni l'affiliation du orateur/s, ainsi que des autres participants, pas peuvent être révélées.

Processus de sélection des membres

- Le MICI diffusera largement, par courriel, sur son site Web et à travers d'autres réseaux sociaux, un « appel à candidatures » à l'intention des personnes désireuses de devenir membres du GCE.
- Les personnes intéressées devront fournir les documents suivants :
 - Un curriculum vitae
 - Une déclaration d'intérêt d'une page pour expliquer pourquoi elles veulent devenir membres du GCE, et en quoi leur expérience et leur savoir-faire ajouteront de la valeur au Groupe.
- Les membres seront choisis sur la base des critères suivants :
 - Diversité géographique avec un accent sur une participation majoritaire d'acteurs d'OSC d'Amérique Latine et des Caraïbes.
 - Participation de groupes vulnérables, tels que les peuples autochtones, au travers des représentants.
 - Formation et/ou compétences techniques dans les domaines pertinents tels que la reddition de comptes, la transparence, le financement du développement et le développement durable.
 - Expérience antérieure dans les discussions avec le MICI en tant que plaignant ou interlocuteur.
 - Parité hommes-femmes.
 - Absence de conflit d'intérêt avec le Groupe de la BID ou le MICI.
- Le Directeur du MICI, présidera le groupe de travail du MICI pendant l'examen des demandes et la sélection des membres du GCE.

Méthodologie / structure

- Le MICI convoque les réunions du GCE et les représentants du MICI suivants y participent régulièrement: le Directeur et les Coordonnateurs des Phases de Consultation et de Vérification de la Conformité. Des membres du personnel du MICI participent, si nécessaire.
- Le GCE se réunit deux fois par an dans le cadre, selon le besoin, de réunions et/ou de visioconférences. Les réunions durent généralement toute une journée.
- Le MICI envoie un projet d'ordre du jour aux membres pour examen, remarques et/ou propositions de modifications, selon ce qui est utile.

- Le MICI préside les réunions du GCE et produit un projet de note de synthèse comprenant les principales questions abordées, les décisions et, le cas échéant, les mesures de suivi convenues. Le projet de note de synthèse sera remis aux membres pour remarques et/ou corrections avant d'être finalisé, puis publié (ainsi que l'ordre du jour de la réunion) sur le site Web du MICI dans les semaines qui suivent.
- Le MICI est chargé de mettre en œuvre toute mesure convenue lors des réunions du GCE et d'en rendre compte aux membres deux fois par an ou plus souvent si nécessaire.
- Un membre du personnel du MICI, sous la supervision du Directeur, sera la personne ressource pour ce qui suit : logistique des réunions, préparation et distribution du projet d'ordre du jour aux membres avant la réunion; prise et distribution de la note de synthèse de la réunion; affichage de l'ordre du jour et de tous autres documents publics pouvant être utiles sur le site Web du MICI.